

Mme BRIERE Sylvie
Les Deux Colombages

Drosay le 6 octobre 2014

Objet : votre loyer F1

Monsieur et Madame XXXXX

CERTIFIE CONFORME A L ORIGINAL

ENVOI recommandé AR.
Deux exemplaires originaux en une page.

Madame, Monsieur,

Ce samedi 4 octobre, il semble y avoir eu une coupure d'eau, voici donc les recommandations que je peux vous faire :

- 1** – le 17 pour la gendarmerie ; le 18 pour les pompiers ; le 15 pour le Samu ; Urgence médicale : 02 35 58 76 33 ;
Centre Médico Social Saint Valéry en Caux : 02 35 97 02 51 ;
 - pour EDF, en cas de coupure faire le 09 726 750 76 et un répondeur indique les travaux en cours sur la commune ;
 - Le numéro de la mairie de Drosay : 02 35 97 03 95, en cas d'absence le numéro de Monsieur Le Maire est indiqué par le message vocal ;
 - Si je suis absente, laissez un message papier dans ma boîte à lettre, il me sera transmis dans la mesure du possible ;
- 2** – Pour tous travaux, votre demande se fait par écrit. Pour cela, il me faudra constater par moi-même ou par voie d'huissier de la réalité ;
 - Au passage, pour la porte de votre entré, l'état des lieux initial ne mentionne pas de dégradation et je vous prie de remettre en conformité le bas droit de la façade, avant cet hiver.
 - Vos animaux ne doivent pas faire leurs besoins dans mon abri garage et si vous souhaitez un enclos, il vous faut écrire votre demande qui peut être refusée ou acceptée, sous conditions ;
 - Pour la boue dans la cour, votre terrasse est là pour protéger vos descentes de voiture ;
 - Sur votre demande le puits a été scellé puisqu'il vous semblait dangereux et l'eau non potable gratuite n'est plus accessible ;
 - Si l'évacuation sanitaire, rénovée par un artisan agréé en 2010, vous pose problème, je vous prie de laisser un huissier faire le constat malgré l'état des lieux d'entrée au 20 décembre 2013 ;
- 3** – la circulation des véhicules visiteurs est tolérée de jour pour les biens comme le médecin, l'infirmier, la poste et autres livraisons. Les voitures de vos visites ont un parking possible sur l'ancienne place des fêtes et n'ont pas lieu de nuit. Votre bail stipule une place de parking (et si possible pas devant mon accès garage) ;
- 4** – Vous devez me fournir une attestation d'assurance à jour annuellement; vous devez me laisser effectuer un relevé d'eau annuel pour ajuster vos charges (20 déc. 2014 pour les deux démarches);
 - Il vous revient de faire votre déclaration d'impôts locaux ;
 - A partir de mars 2015, il vous revient de poser des détecteurs de fumée en conformité avec les nouvelles exigences des locataires déjà occupants ;
- 5** – En cas de retard de paiement répétitif, mon chargé de pouvoir fera le point avec vous, sous la forme que la loi m'autorise. Pour l'ensemble de la prestation autant côté loueurs que locataires, la signature du bail par vos soins, para Nexity en date du 20 déc. 2013 et les miens vaut acceptation des clauses en vigueur.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Sylvie BRIERE